



Secrétariat :

1590 chemin des Iscles – 06700 St Laurent du Var

☎ 04 93 31 14 09

✉ tcs106700@gmail.com

PROTOCOLE DE RÉOUVERTURE DU TCSL LIÉ AU COVID-19

PHASE 3

Aménagement des accès

L'accès au 25m se fera par alternance et sera géré par le permanent du 25m. L'attente se fera sur le parking. Pour le 10m, la Poudre Noire, le 50m et le 100m, l'attente, s'il y en a, se fera sur le parking et le permanent du 50/100m fera entrer un nouveau tireur au départ d'un autre. Pas d'attente avec le permanent.

Dispositions générales

Lavage des mains au gel hydro-alcoolique obligatoire. Mise à disposition de gel hydro-alcoolique au 50m/100m, 25m, Club House.

Port préconisé d'un masque alternatif ou chirurgical pendant tous les déplacements à l'intérieur du stand.

Pour une location d'arme : lavage des mains au gel au moment de la location (voir le permanent du 25m qui aura du gel) et désinfection des armes au retour par le permanent.

Enregistrement du tireur ou visiteur :

- dans un fichier sur PC avec date, heure d'arrivée, au 25m pour les tireurs,
- sur un registre au 50m, 100m, les tireurs du 10m et de la Poudre Noire devront obligatoirement s'enregistrer au 50/100m,
- au Club House sur un registre pour les visiteurs.

Au départ du stand, lavage des mains obligatoire.

Pas de bises. Pas de serrage de mains.

Pas de prêt de casques de tir ni accessoires tels que pinces à cibles, craies, drapeaux de sécurité. Si oublié par le tireur → achat possible si présence permanent 25m.

WC 50-100m fermés.

Les portes d'entrée 25m, 50m, lavabo, resteront ouvertes. Mise à disposition de produit de nettoyage pour les sanitaires.

Seuls les tireurs et permanents ont accès aux pas-de-tir. Pas d'accompagnant, pas d'invité, pas de licencié extérieur.

Club House ouvert avec respect de la distanciation. Utilisation des climatisations.



Sur les pas-de-tir

Mise à disposition de pulvérisateurs contenant de la javel diluée avec de l'eau (1l de Javel + 4l d'eau) et d'essuie-tout pour nettoyage par le tireur de son poste de tir avant s'il le désire et obligatoirement après utilisation (10m, 25, 50 et 100m, Armes anciennes). La Javel n'attaque pas le bronzage des armes en principe, mais le tireur peut, s'il le désire, apporter un tapis ou une serviette pour poser son arme. Ne pas oublier que le poste de tir a été nettoyé à la Javel (Attention aux taches, prévoir des vêtements qui ne craignent pas).

Toutes les moquettes et tapis des postes de tir seront enlevés.

Mise en place, sur le trajet de sortie, de 3 poubelles dédiées à tous les objets liés au COVID-19 (kleenex, gants, lingettes,...). Affichage clair pour les tireurs : les cibles seront jetées directement dans la poubelle extérieure sur le parking par le tireur lui-même.

Temps de tir pour tous les pas-de-tir : 1 heure maximum selon l'affluence.

Au 25m : Capacité 8 tireurs + 2 permanents pour respecter la distanciation.

Au 50m : La distance de 1m entre les tireurs étant respectée, tous les postes sont ouverts. 9 tireurs maximum.

Au 100m : La distance de 1m entre les tireurs étant respectée, tous les postes sont ouverts. 6 tireurs maximum + un au poste d'essais.

A l'Arme Ancienne : Capacité 4 tireurs ; 1 poste de tir sur 2 pour respecter la distanciation.

Sanglier courant : 2 tireurs avec 1 permanent. Le permanent devra veiller à la distanciation entre les 2 tireurs.

22Semi-Auto : 2 tireurs à la fois avec 1 permanent.

10m : Capacité 5 tireurs ; 1 poste de tir sur 3 pour respecter la distanciation. Utilisation des climatisations.

TCSL - MAJ 29 juin 2020